



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 67584

## Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur les problèmes qui affectent le fonctionnement du SMUR dans l'ouest audois. En raison d'une réduction de moyens, l'antenne SMUR de Castelnaudary ne peut désormais plus fonctionner que de huit heures à vingt heures, le reste du temps les interventions étant assurées par le SMUR de l'hôpital de Carcassonne. Cette mesure, bien que présentée comme provisoire, va tout à fait à l'encontre des objectifs affichés par le Gouvernement dans le cadre du plan d'urgence et qui visent à permettre à 90 % de nos concitoyens d'être à moins de vingt minutes d'un service d'urgence, et à rattacher les antennes SMUR à des services de proximité, des objectifs auxquels obéit la reconnaissance, au 1er décembre 2009, du service d'urgence de l'hôpital de Castelnaudary, dans l'ouest audois, qui doit permettre de répondre aux besoins d'un bassin de population de quelque 30 000 habitants. Or il faut savoir que dans le cadre du dispositif provisoire mis en place entre vingt heures et huit heures, une intervention médicale prendrait, suivant le cas, jusqu'à cinquante minutes. On est donc bien loin de l'objectif affiché d'une intervention dans un délai inférieur à vingt minutes. Cette situation, même provisoire, est parfaitement anormale et appelle des mesures urgentes pour que l'antenne du SMUR de Castelnaudary soit très vite opérationnelle vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Il lui demande quelles sont ses intentions en la matière.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Paul Dupré](#)

**Circonscription :** Aude (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 67584

**Rubrique :** Santé

**Ministère interrogé :** Santé et sports

**Ministère attributaire :** Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 22 décembre 2009, page 12205

**Question retirée le :** 19 juin 2012 (Fin de mandat)